

Demandée de longue date par les associations de femmes et féministes, la lutte contre le sexisme est enfin inscrite dans la loi !

Vie Féminine se réjouit du vote de ce 24 avril 2014 au Sénat du projet de loi, déposé par la vice-Première ministre, ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances, Joëlle Milquet, visant à renforcer la lutte contre les discriminations et le sexisme dans l'espace public.

Depuis de nombreuses années, Vie Féminine mène un important travail de lutte contre le sexisme. En 2005, nous lançons la campagne de sensibilisation « **Sexisme : résistons aux préjugés !** ». Dans le cadre de celle-ci, Vie Féminine avait initié un « Front pour une Loi » rassemblant 52 organisations pour exiger une loi contre le sexisme. Depuis lors, nous avons suivi avec grande attention tous les débats portant sur l'élaboration d'une loi contre le sexisme et avons été consultées à plusieurs reprises au sujet des différentes propositions de loi .

À l'image de la loi dite « Moureaux » du 30 juillet 1981 interdisant les actes à portée raciste, la loi adoptée par le Sénat offre à notre société un cadre et des limites sur ce qui est admissible ou non. Les discriminations relevant du sexisme dans l'espace public (et quelques domaines de compétences fédérales : emploi, biens et services, etc.) sont aujourd'hui passibles de poursuites pénales.

Est visée, de manière spécifique, la répression du sexisme défini comme : « Tout geste ou comportement, qui a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer comme inférieure ou de la réduire essentiellement à sa dimension sexuelle, ce qui porte une atteinte grave à sa dignité ». L'objectif est de sanctionner également le fait de commettre la discrimination.

Vie Féminine tient à souligner l'intérêt de cette loi comme outil pour dénoncer et lutter contre les discriminations à l'égard des femmes. Nous voulons toutefois attirer l'attention sur le fait que si cette loi est nécessaire, elle n'est pas en soi suffisante. Elle doit s'accompagner de moyens concrets pour toucher les femmes concernées (ex : campagnes d'information, sensibilisation, etc.).

Par ailleurs, l'expérience de la Caravelle des Droits des Femmes a confirmé la perte de confiance des femmes à l'égard des institutions censées défendre leurs droits. **Il est donc impératif de s'appuyer sur les associations de terrain** (mouvements de femmes et féministes, plannings familiaux, etc.) dans lesquelles les femmes se rendent déjà .

"f

Il convient également de rester vigilant pour éviter l'instrumentalisation de la lutte contre le sexisme à des fins racistes car tous les jours, des actes et paroles nous rappellent que le sexisme « ordinaire » est toujours bien présent dans tous les domaines (ex : à l'école ou sur les publicités - domaines qui ne tombent pas sous le coup de cette loi). Le combat à poursuivre réside donc dans le fait de **renforcer la lutte contre le sexisme en tant que système de domination** et de

poursuivre les interpellations pour **élargir le champ d'action de cette loi**.

Une loi contre le sexisme qui concerne tous les milieux fait partie des 14 priorités pour 2014 défendues par Vie Féminine en vue des élections du 25 mai prochain.

Contacts :

Laetitia Genin - Coordinatrice nationale
coordinatrice-nationale-lg@viefeminine.be
0498/04.81.41

Vie Féminine - Mouvement féministe d'action interculturelle et sociale
111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles
secretariat-national@viefeminine.be
02/227.13.00
www.viefeminine.be